



## RÈGLEMENT DU FESTIVAL U13F SAISON 2024 / 2025

### Article 1 - TITRE

Le District du Val-d'Oise organise annuellement, dans sa phase départementale, le Festival U13F, réservé aux seules équipes exclusivement féminines des clubs relevant de son territoire et évoluant en critérium U13F.

La Ligue de Paris Île de France se chargera de l'organisation régionale.

Cette compétition est prioritaire sur l'ensemble des autres rencontres, plateaux ou autres rassemblements organisés par le District.

### Article 2 – ADMINISTRATION

Les commissions d'organisation des compétitions foot d'Animation du District sont chargées de la mise en place de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

### Article 3 – ENGAGEMENT

A) - La compétition est ouverte à tous les clubs du District.

Les ententes validées par le Comité de Direction avant le 12/10/2024 sont autorisées à participer.

B) - Chaque équipe engagée en Critérium U13F est automatiquement engagée en Festival U13F au 12/10/24

**Néanmoins, le Club devra avoir au moins 8 licenciées (U12F/U13F) pour participer.**

C) - La Commission, après réception des engagements, peut refuser les clubs qui ne sont pas en conformité avec les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du District du Val-d'Oise de Football.

### Article 4 -- HORAIRES

Les rencontres se jouent et débutent aux jours et heures fixés par la commission Féminines.

Durée des rencontres : 9H30

Poule de 4 : **3 rencontres de 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 rencontres de 30 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 2 : **1 rencontre de 60 minutes** (avec mi-temps)

### RETARD

Un délai de 15 minutes est accordé pour commencer un match. Au-delà de ce délai, les équipes non présentes sur le terrain, seront considérées comme forfait.





## Article 5 – CALENDRIER

### DATES

1<sup>er</sup> Tour : **23/11/2024**

2<sup>ème</sup> Tour : **08/02/2025**

Finale Départementale : **05/04/2025**

### FINALE REGIONALE

La qualification de l'équipe à la Finale Régionale du Festival U13F Ile de France dépendra :

- Du **classement** sur la Finale Départementale (1 à 8 dans chaque Festival Départemental)
- De **l'inscription** du club au **Programme Educatif Fédéral** avant le début 2<sup>ème</sup> phase (critère Éliminatoire si non respecté).

La liste des équipes qui représenteront le District à la Finale Régionale sera validée par le Comité **Directeur sur proposition de la Commission Football d'Animation féminine, en respect des critères énoncés ci-dessus.**

## Article 6 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### TOUR DE QUALIFICATION

Toutes les équipes inscrites en 1<sup>ère</sup> phase au 12/10/24 sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.

Après vérifications administratives, les 2 première équipes de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant.

**Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, ces équipes se retrouveront dans la même poule au tour 2, un club ne pouvant présenter qu'une équipe en Finale Départementale du Festival U13F.**

### FINALE DVOF

Seront qualifiés les 2 premiers de chaque groupe du tour 2, sous réserve que les équipes soient en règle vis-à-vis du présent règlement.

**Voir règlement spécifique**

## Article 7 – POINTS

### DECOMPTE DES POINTS

- pour une victoire : 3 points
- pour un nul : 1 point
- pour une défaite : 0 point
- pour un forfait ou un déclassé : -1 point (match gagné pour l'adversaire 3 buts à 0 et 3 points

Attribués)

**Lors du tour de qualification si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points dans leur groupe, elles sont départagées de la façon suivante :**





- 1 - par la jonglerie de leurs 8 meilleures joueuses (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total de la 9 + 10 + 11 + 12ème joueuse. Toute joueuse absente se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
- 2 - par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
- 3 - par la différence de but au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
- 4 - par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres du groupe.
- 5 - l'équipe ayant la plus jeune licenciée

#### Article 8 – DÉROULEMENT D'UN TOUR DE COUPE U13F

Les rencontres devront se jouer aux jours et heures fixés par la commission.

**9H20** : Contrôle visuel des licences (soit à partir du listing issu de Footclubs ou sur l'application Club Compagnon)

**9H30** : Épreuve de jonglerie (en tenue complète de joueur : protège-tibias & maillot numéroté)

**10H00** : Coup d'envoi des rencontres (voir article 4 Horaires)

#### Article 9 – JONGLERIE

##### **JONGLERIE**

Elle sera faite impérativement avant la première rencontre du centre et à l'heure indiquée à l'article 8.

**Toute équipe n'ayant pas fait sa jonglerie dans les temps impartis se verra attribué zéro par joueuses**

Pour "les contacts pieds" : le pied doit être reposé au sol après chaque contact

Tour de qualification

- 30 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
- 30 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
- 20 contacts tête au maximum (départ avec les mains).

Lorsque le maximum n'est pas obtenu au premier essai, un deuxième essai est accordé. **ATTENTION ne compter UNIQUEMENT que le meilleur essai par joueuse.**

Il sera tenu compte des 8 meilleurs jongles par équipe. Les épreuves de jonglerie seront réalisées avant le début des rencontres par le responsable de centre.

#### Article 10 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Conformément aux préconisations DTN, il est fortement conseillé aux clubs de présenter des équipes composées de 12 joueuses dès le début de la compétition au niveau départemental.





Pour chaque tour, une feuille d'engagement pré-imprimée concernant le nom du club et le n° de l'équipe concernée ainsi qu'une feuille récapitulative sont adressées à chaque club recevant un centre.

Chaque éducateur devra compléter la feuille d'engagement concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences de **6 joueuses au minimum et de 12 joueuses au maximum**.

Conformément au règlement, chaque feuille d'engagement doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Foot-club ou foot Compagnon ou liste avec photos extraite du Foot-club avant le début des rencontres.

Les joueuses doivent être qualifiées suivant les règlements généraux.  
En cas de non-respect, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission Féminines.

**Chaque club recevant un centre doit impérativement garder 1 copie de tous les documents du centre jusqu'à l'homologation des résultats du tour concerné, sous peine de disqualification de l'ensemble des équipes présentes sur le site**

### RECOMMANDATIONS

**Terrains** : Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.

**Fixation des buts** : L'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

### **Article 11 - QUALIFICATION**

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12F (2013), les U13F (2012)
- 3 U11F (2014) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure) Sont autorisées
- **4 joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)**

Pour la phase qualificative, TOUTES joueuses doivent impérativement posséder une licence valide et être qualifiés au jour de la compétition.

Licence dématérialisée : le responsable de l'équipe devra dans tous les cas justifier l'identité, la validité et la qualification des joueuses.

### Deux possibilités :

- Accès aux licences via « Footclubs compagnon »





- Ou en fournissant la liste des joueurs avec photos (extraction Footclubs) mentionnant le statut de chaque licencié(e).

**A défaut de présentation de ces documents, se référer au RS DVOF. Suivant le Règlement Sportif du DVOF, dans le cas de participation d'une joueuse non qualifiée, l'équipe correspondante sera disqualifiée.**

**Les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club au cours de la même saison.**

**Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées en intégrant 2 joueuses maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, sous peine de disqualification.**

**Par ailleurs les joueurs ou joueuses n'ayant participé à aucun tour du Festival U13F pourront être intégrés, dans la limite de 2 joueuses par équipe.**

**Une joueuse ne peut être enregistrée que dans 1 seule équipe le même jour. Dans le cas où une joueuse serait inscrite dans plusieurs équipes différentes le même jour, toutes les équipes concernées seront disqualifiées.**

**Dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, une joueuse ne peut participer au tour qu'avec une seule équipe de son club.**

**Pour le 2ème tour et la Finale Départementale, tous les joueuses inscrites sur les feuilles de matches devront impérativement avoir participé à au moins 50% des rencontres de critérium (Avenir ou Départemental de sa catégorie d'âge).**

## Article 12 - ARBITRAGE

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :

- 1- Un arbitre officiel de football animation
- 2- Toute personne licenciée de +16ans d'un club ne participant pas à la rencontre

## Article 13 – SANCTIONS & AMENDES

Forfait d'une équipe : (cf annexe financière du DVOF)

Abandon de terrain au cours de la compétition par l'une des équipes engagées : dossier transmis à la Commission de Discipline. Les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission Féminine du District du Val-d'Oise.

